Décision n° EI-2026-26 portant sur l'accréditation du Programme d'études de deuxième cycle (master professionnel) en "Supervision in Social Work", European Christian Academy, Jūrmala, Lettonie.

La Présidente du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° INTER_2026_CONV2_ECA.

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 30 septembre 2026,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le programme d'études de deuxième cycle (master professionnel) en "Supervision in Social Work" délivré par European Christian Academy, Jūrmala, Lettonie, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

Critère 1 : la politique et la caractérisation de la formation

Le programme de master en supervision se distingue par son excellence en matière de politique pédagogique et de définition des objectifs. Il s'agit d'un programme complet et bien structuré qui permet aux étudiants de devenir de véritables spécialistes du travail social et de la supervision. Cet objectif est atteint grâce à des cours approfondis qui fournissent une base solide en travail social, ainsi qu'à une formation pratique (stages), qui les prépare également à devenir des superviseurs compétents ou des responsables du travail social au sein d'organismes de services sociaux. Ce cursus permet aux diplômés de répondre aux besoins du marché du travail et de s'y intégrer facilement. Ils peuvent également poursuivre leurs études au niveau doctoral. Le jury encourage l'Académie à poursuivre la formalisation de son réseau d'anciens étudiants et à renforcer son environnement de recherche en analysant les facteurs qui limitent actuellement les inscriptions en doctorat et en identifiant des mesures incitatives appropriées pour soutenir les futurs doctorants. En outre, compte tenu de la forte orientation internationale de l'Académie, l'introduction de cours ou de modules facultatifs en anglais améliorerait encore l'accès des étudiants aux débats scientifiques internationaux et renforcerait la dimension internationale du programme.

Critère 2 : l'organisation pédagogique de la formation

Ce programme d'études offre un excellent cadre pédagogique qui prépare des professionnels expérimentés à la pratique complexe de la supervision grâce à une intégration cohérente de la formation avancée, de la

pratique réflexive et de la recherche. La forte articulation entre l'apprentissage théorique, la pratique de terrain supervisée et la réflexion fondée sur des données probantes permet aux étudiants de développer progressivement les compétences attendues des superviseurs professionnels. Le programme bénéficie notamment d'un environnement d'apprentissage qui encourage l'analyse critique de la pratique professionnelle et l'amélioration pédagogique continue, tout en restant à l'écoute des évolutions du domaine. La coopération internationale renforce encore davantage le programme en reliant l'enseignement, la recherche et la supervision professionnelle à l'expertise européenne et aux réseaux universitaires.

Critère 3 : le parcours des étudiants de la formation

Le jury d'experts estime que le programme répond de manière excellente aux attentes du domaine 3. Le programme de master en supervision favorise la réussite des étudiants, leur développement professionnel et leur employabilité. Il se distingue notamment par son fort pouvoir d'attraction auprès des professionnels expérimentés, son environnement d'apprentissage favorable et son intégration étroite avec la pratique professionnelle. La flexibilité des modalités d'études, l'accompagnement académique personnalisé et un suivi continu permettent aux étudiants de concilier avec succès leurs études supérieures et des responsabilités professionnelles exigeantes. Le programme bénéficie également de liens solides avec les employeurs, les organisations professionnelles et les anciens étudiants, ce qui garantit une excellente employabilité des diplômés et une reconnaissance professionnelle. Bien que l'Académie puisse encore renforcer la visibilité institutionnelle du programme grâce à une stratégie de communication mieux coordonnée et à un réseau d'anciens étudiants plus structurés, cela n'enlève rien à la qualité globale de l'expérience étudiante à l'heure actuelle.

Critère 4 : le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La gouvernance et la gestion du programme de master en supervision sont mises en œuvre à un excellent niveau et contribuent efficacement à la réalisation des objectifs du programme ainsi qu'à son adaptation continue aux besoins professionnels en constante évolution. Sa gouvernance est transparente et participative, s'appuyant sur un système d'assurance qualité abouti, qui est véritablement intégré au fonctionnement quotidien de l'Académie plutôt que de se limiter aux procédures d'accréditation formelles existantes. L'un des atouts particulièrement remarquables réside dans la culture organisationnelle collégiale de l'Académie, caractérisée par un personnel très engagé, une collaboration étroite et une implication active des étudiants et des acteurs professionnels dans le développement du programme. Les processus d'assurance qualité traduisent manifestement les retours d'expérience en améliorations concrètes des programmes d'études, reflétant une véritable culture d'amélioration continue. Le panel d'experts encourage néanmoins l'Académie à continuer de prêter attention à la charge de travail et au bien-être du personnel, tout en formalisant davantage la planification de la relève et les dispositions de gouvernance afin de garantir la pérennité à long terme de ce modèle organisationnel couronné de succès.

Article 2

Le programme d'études de deuxième cycle (master professionnel) en "Supervision in Social Work" délivré par European Christian Academy, Jūrmala, Lettonie est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Assurer la pérennité à long terme des programmes en planifiant la succession de l'actuelle rectrice, notamment afin de préserver les réseaux qu'elle a mis en place autour de l'Académie et de ses programmes d'études.
- Renforcer l'environnement de recherche en menant une analyse stratégique des facteurs limitant les inscriptions en doctorat et en identifiant les mesures incitatives et les partenariats appropriés pour soutenir les futurs doctorants et garantir leur contribution à la recherche dans le domaine du travail social.
- Poursuivre la clarification et la formalisation des modalités de gouvernance afin de renforcer la résilience à long terme du modèle organisationnel de l'Académie.
- Formaliser et structurer davantage le réseau des anciens étudiants afin de renforcer le suivi des diplômés, le réseautage professionnel et la collecte systématique de retours d'expérience en vue de l'amélioration continue des programmes.
- Renforcer la stratégie de communication institutionnelle en réduisant la dépendance vis-à-vis des canaux de communication personnels des membres du personnel et en augmentant la visibilité externe du programme.
- Introduire des cours ou des modules facultatifs en anglais afin de renforcer l'engagement des étudiants vis-à-vis de la littérature scientifique internationale et de consolider la dimension internationale du programme.
- Encourager une plus grande diversification géographique de la mobilité Erasmus+, en tirant davantage parti du vaste réseau de partenaires internationaux de l'Académie.
- Harmoniser les critères d'admission dans l'ensemble des documents officiels et des canaux de communication.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 30 septembre 2026

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER